



PSA PEUGEOT CITROËN

Communiqué de presse

A ne pas publier, transmettre ou distribuer, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

PSA Peugeot Citroën et General Motors créent une Alliance stratégique mondiale

Paris, le 29 février 2012 - PSA Peugeot Citroën et General Motors annoncent aujourd'hui la création d'une Alliance stratégique mondiale. Bénéficiant de la combinaison des forces et du savoir-faire des deux entreprises, celle-ci contribuera à la rentabilité des deux partenaires et améliorera fortement leur compétitivité en Europe.

L'Alliance repose sur deux piliers principaux : le partage de plates-formes de véhicules, de composants et de modules et la création d'une joint-venture d'achat à l'échelle mondiale pour les produits et les services, avec un volume d'achat combiné de 125 milliards de dollars. Chacune des deux entreprises continuera à commercialiser ses voitures de façon indépendante et concurrentielle.

Au-delà, l'Alliance jette les bases de coopérations futures dans d'autres domaines d'activités.

Dans le cadre de cette Alliance, PSA Peugeot Citroën devrait procéder à une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription d'environ 1 milliard d'euros qui fait l'objet d'une garantie par un syndicat bancaire et qui inclut une participation du groupe familial Peugeot. Celui-ci témoigne ainsi de sa confiance dans le succès de l'Alliance. Dans le cadre de cet accord, qui ne comporte pas de disposition spécifique relative à la gouvernance de PSA Peugeot Citroën, General Motors entrera dans le capital à hauteur de 7 %, devenant ainsi le deuxième actionnaire de PSA Peugeot Citroën derrière le groupe familial Peugeot.

« Ce partenariat constitue pour nos deux entreprises une formidable opportunité », a déclaré Dan Akerson, le PDG de General Motors. Les synergies créées par l'Alliance, complétant les programmes propres à chacune des deux entreprises, permettent à General Motors d'assurer pour le long terme et de façon durable sa rentabilité en Europe. ».

Philippe Varin, président du directoire de PSA Peugeot Citroën, a déclaré : « Cette Alliance est un moment clé passionnant pour nos deux groupes, grâce à un partenariat très riche de potentialités. Forte du soutien de notre actionnaire historique et de l'entrée d'un nouvel actionnaire prestigieux au capital de PSA Peugeot Citroën, toute l'entreprise est mobilisée pour tirer, rapidement, le plein bénéfice de cette Alliance ».

Selon les termes de l'accord, PSA Peugeot Citroën et General Motors partageront certaines plates-formes, modules et composants sur une base mondiale, de sorte à faire jouer un effet volume, à réduire les coûts liés au développement de nouvelles technologies et aux émissions de CO₂, ainsi qu'à gagner en efficacité. Le partage de plates-formes permettra aux deux groupes non seulement de développer des applications au niveau mondial, mais aussi de mettre en place des programmes européens d'envergure, à moindre coût.

En première phase, PSA Peugeot Citroën et General Motors se concentreront sur les véhicules particuliers de petite et moyenne taille, les monospaces et les crossovers. Par la suite, les deux partenaires prévoient également de développer conjointement une nouvelle plateforme pour les véhicules à faibles émissions de CO₂. Les premiers véhicules issus d'une plate-forme commune seront commercialisés à partir de 2016.

Cette Alliance renforce mais ne se substitue pas aux plans de performance établis par chaque groupe en Europe pour restaurer leur profitabilité.

L'accord permettra à PSA Peugeot Citroën et General Motors d'opérer sous la forme d'une seule et même structure d'achat à l'échelle mondiale pour leur approvisionnement en matières premières, composants et services auprès des fournisseurs, bénéficiant ainsi pleinement de la mise en commun de leurs expertises, des volumes, des plates-formes et des pièces standards. La solidité des processus et de la structure organisationnelle de General Motors, associée à l'expertise de PSA Peugeot Citroën, renforceront significativement la valeur et l'efficacité des opérations d'achat des deux sociétés.

Par ailleurs, l'Alliance envisage des domaines de coopération additionnels, tels que la logistique et les transports. A cette fin, General Motors a l'intention d'établir une coopération stratégique et commerciale avec Gefco, filiale de PSA Peugeot Citroën, laquelle assurerait sa logistique en Europe et en Russie.

Le montant total des synergies attendues de l'Alliance s'élève à environ deux milliards de dollars par an d'ici cinq ans. Ces synergies devraient largement correspondre aux programmes de renouvellement de véhicules avec un bénéfice limité les deux premières années. Elles devraient se répartir à égalité entre les deux sociétés.

L'Alliance sera dirigée par un comité de pilotage global qui regroupera, à parité, des dirigeants des deux sociétés.

Les accords d'application de l'Alliance seront conclus après information et consultation des institutions représentatives du personnel.

La mise en œuvre de l'Alliance est sujette à l'approbation de certaines autorités de concurrence.

L'augmentation de capital nécessitera l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.

La présentation et le webcast seront disponibles à l'adresse suivante: www.psa-peugeot-citroen.com/fr/psa_espace/analyste_investisseur_e.php

A propos de General Motors

General Motors Co. (NYSE:GM, TSX: GMM) opérant dans 30 pays, General Motors et ses partenaires occupent une position de leader sur les marchés les plus importants et les plus porteurs. Le portefeuille de marques de General Motors comprend les marques Chevrolet et Cadillac, mais aussi Baojun, Buick, GMC, Holden, Isuzu, Daewoo, Jiefang, Opel, Vauxhall et Wuling. Pour plus d'informations sur le Groupe et ses filiales, y compris OnStar, leader mondial de la sûreté, la sécurité et l'information embarquée: <http://www.gm.com>

A propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de deux marques de renommée mondiale, Peugeot et Citroën, le Groupe a vendu 3,5 millions de véhicules dans le monde en 2011, dont 42 % hors d'Europe. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 59,9 milliards d'euros en 2011. PSA Peugeot Citroën est présent dans 160 pays. Le groupe a consacré en 2011 plus de 2 milliards d'euros à la recherche et au développement, notamment dans le domaine des énergies nouvelles. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Peugeot Citroën Finance), à la logistique (Gefco) et à l'équipement automobile (Faurecia).
<http://www.psa-peugeot-citroen.com>

CONTACTS:

Klaus-Peter Martin
GM Communications
313-522-6303
klaus-peter.martin@gm.com

Stefan Weinmann
GM Communications
49-175-2289-453
stefan.weinmann@de.opel.com

Renee Rasid-Merem
GM Financial Communications
313-701-8560
renee.rashid-merem@gm.com

Jonathan Goodman
PSA Peugeot Citroën
+33 (0) 1 40 66 47 59
jonathan.goodman@mpsa.com

Pierre-Olivier Salmon
PSA Peugeot Citroën
+33 (0) 1 40 66 49 94
pierreolivier.salmon@mpsa.com

Jean-Baptiste Mounier
PSA Peugeot Citroën
+33 (0) 1 40 66 54 22
jeanbaptiste.mounier@mpsa.com

Carole Dupont-Pietri
PSA Peugeot Citroën Financial Communications
+33 (0) 1 40 66 42 59
carole.dupont-pietri@mpsa.com

Christophe Fournier
PSA Peugeot Citroën
+33 (0) 1 40 66 57 45
christophe.fournier@mpsa.com

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions Peugeot S.A. peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Peugeot S.A. n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

L'offre sera ouverte au public en France postérieurement à la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus préparé en conformité avec la Directive Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres. En conséquence, les actions nouvelles de Peugeot S.A. peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Peugeot S.A. d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les

informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Peugeot S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Peugeot S.A. n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (incluant ses territoires, dépendances et tout Etat des Etats-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.